

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>21734</b>	De <b>M. Philippe Martin</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Gers )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Écologie, développement durable et énergie		<b>Ministère attributaire</b> > Écologie, développement durable et énergie
<b>Rubrique</b> > déchets, pollution et nuisances	<b>Tête d'analyse</b> > pollution atmosphérique	<b>Analyse</b> > lutte et prévention.
Question publiée au JO le : <b>26/03/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>03/07/2013</b> Question retirée le : <b>06/08/2013</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'élaboration des plans de protection de l'atmosphère (PPA). Prenant acte du caractère socialement injuste et écologiquement inefficace des zones d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA), le Gouvernement a présenté de nouvelles mesures pour améliorer la qualité de l'air dans les agglomérations. En matière de politique des transports, le covoiturage est préconisé pour décongestionner les centres-villes. Cependant les plans ne font pas mention du transport en deux-roues motorisés. Ce moyen de locomotion présente pourtant un réel atout en terme de mobilité et d'optimisation de l'espace routier, notamment pour le stationnement. À ce titre il n'est d'ailleurs pas exclu des zones à faibles émissions (LEZ) de nos voisins européens. Aussi, il lui demande si elle entend retenir ce moyen de transport comme solution à l'amélioration de la circulation dans les centres-villes.